

JANSSENS (*Jean-Fidèle-Mari*), Supérieur général des Sœurs de la Charité de Gand (Saint-Nicolas, 1.3.1834 — Gand, 13.5.1889).

Le chanoine Janssens, vicaire à Vrasene (9 juillet 1859) et directeur adjoint des Sœurs de la Charité de Gand (25 août 1863) fut nommé supérieur général des mêmes Sœurs le 7 novembre 1874.

Grâce à son zèle, les missions du Congo virent très tôt (1891) arriver les premières sœurs missionnaires belges. Voici comment les pourparlers entre le comité protecteur du Congo et le supérieur général des sœurs aboutirent.

Déjà, lors de l'érection du Séminaire africain de Louvain en 1886, il s'était constitué un comité protecteur du Congo sous la présidence d'honneur du cardinal archevêque de Malines. Ce Comité poursuivit son œuvre après la suppression du Séminaire.

Dans la session du 27 juin, le comité, réuni sous la présidence du Comte Joseph de Hempinne, examina la situation qui lui était faite par le bref pontifical du 11 mai 1888, date de l'érection du vicariat apostolique du Congo Indépendant confié aux missionnaires de Scheut. Comme auxiliaires en mission on recommanda des Sœurs et des Frères. Déjà avant le premier départ des missionnaires de Scheut pour le Congo, le 25 août 1888, le chanoine Janssens avait promis au T. R. P. Van Aertselaer, supérieur général des missions de Scheut, d'envoyer des religieuses pour coopérer à l'éducation des femmes congolaises. Mgr Lambrecht, évêque de Gand, avait approuvé ce projet. Dans la session du 1^{er} août 1888, les membres du comité furent informés que les pourparlers entamés afin d'obtenir des Sœurs avaient abouti. Le *Bien Public* annonça que grâce au zèle du chanoine Janssens, un noviciat de Sœurs belges pour les missions belges s'ouvrirait prochainement à Quatrecht. Et le 17 octobre suivant, l'évêque de Gand procéda à l'érection solennelle du noviciat des Sœurs destinées aux missions du Congo.

Dans la séance du 7 novembre, le Comité protecteur du Congo décida d'admettre le chanoine Janssens parmi ses membres et de lui envoyer une invitation à cet effet, à cause « de la vive sympathie pour les missions qu'il a manifestée par la création du noviciat pour Sœurs missionnaires ».

Cette œuvre ne fut cependant pas la première en date quoiqu'elle ait été la première qui ait abouti à des résultats.

En effet, déjà au mois de janvier 1888 — probablement à l'insu du Comité protecteur — avant l'érection du vicariat apostolique du Congo, l'abbé Temmerman (1850-1920), prêtre de l'archidiocèse et précepteur dans la famille Roberti, de Winghe-lez-Louvain, avait fait un voyage à Rome. Lors de son séjour à Rome, il avait entretenu le cardinal Simeoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande du projet de fonder une congrégation de Sœurs missionnaires pour le service spécial du Congo Indépendant (ou belge). « Votre Éminence » a bien voulu me conseiller alors d'étudier mûrement la question d'après quelques idées fondamentales qu'Elle m'indiqua. Ce que j'ai fait. Aujourd'hui, — il écrit le 8 juillet 1889 —, plus que jamais je me suis résolu, si l'autorité l'approuve, à entreprendre cette œuvre. Dans cette même lettre, l'abbé Temmerman explique comment il voudrait aboutir à l'établissement dans un bref délai des religieuses belges dans quelques stations salubres et plus sûres du Congo... Il parle encore de l'organisation, des moyens matériels et il soumet tout le plan à la pleine disposition du St.-Siège.

Cette lettre fut l'objet d'un examen attentif de la S. C. P. F. A la date du 3 septembre 1889, le cardinal préfet demanda l'avis du supérieur général des missions de Scheut. Le T. R. P. Van Aertselaer écrivit que le but de

l'abbé Temmerman était de former des Sœurs qui se rendraient ensuite au Congo pour y établir des écoles ménagères. Il fut répondu à la S. C. P. F. que l'Institut des Sœurs de la Charité de Gand avait déjà promis son concours.

En effet, déjà le 17 octobre 1888 existait un noviciat à Quatrecht et le 21 mars 1889 avait lieu la cérémonie de la prise de voile de quatre jeunes filles dans le nouveau noviciat à Quatrecht. L'évêque avait voulu procéder lui-même à la vêtue des sœurs missionnaires qui étaient les prémices de son diocèse. *Les Missions en Chine et au Congo* (Scheut, 1891, p. 47) reproduisent l'article du *Bien Public* qui dit que « déjà de nouvelles postulantes se préparent à recevoir le saint habit dans quelques mois. L'œuvre est lancée, elle prospère sous le regard de Dieu. Avant peu d'années, elle portera des fruits délicieux »... grâce au zèle clairvoyant du chanoine Janssens.

Le zélé promoteur de cette phalange de sœurs missionnaires qui se rendraient dans la suite au Congo n'a pas eu le bonheur d'assister au premier départ des sœurs missionnaires. Ce départ n'eut lieu que le 7 décembre 1891. Le chanoine Janssens mourut à Gand le 13 mai 1889.

Les Sœurs de la Charité de Gand envoyèrent 30 Sœurs dans les années 1891-1897. Huit étaient déjà mortes avant la fin du siècle. Dans les années subséquentes, elle ont été suivies par les Sœurs de N.-D. de Namur (1894), par les Franciscaines missionnaires de Marie (1896), par les Sœurs Blanches du Card. Lavignerie (1895). Le projet de l'abbé Temmerman n'a pas abouti dans le siècle passé. Il est à l'origine de l'Institut des Annonciades de Héverlé, dont il a été directeur depuis 1887 jusqu'en 1906. Les Sœurs Annonciades commencent leur activité missionnaire au Congo en 1931.

Le Chanoine Janssens on le voit, mérite une place d'honneur parmi les pionniers qui ont bien mérité du Congo Belge.

30 novembre 1952.

V. Rondelez.

[W. R.]

Rev. Col. belge, 15 août 1948, n° 69, pp. 536-539.